



## Renseignement sur vente animaux

Par **Prudence 37270**, le **01/04/2020** à **14:27**

Bonjour

J ai signé un bon de commande pour un chiot début février chez un éleveur. J ai versé un acompte.

Le problème est que nous sommes en confinement et que la date du 4 avril date à laquelle je devais récupérer le chiot nous y seront toujours.

Puis je annulé la vente.

J ai demandé un chiot et non jeune chien.

Par **youris**, le **01/04/2020** à **18:11**

bonjour,

vous pouvez effectivement le récupérer à la fin du confinement, ce n'est pas la faute du vendeur si vous ne pouvez pas récupérer votre chiot.

vous pouvez négocier avec votre vendeur l'annulation de la vente mais vous perdrez votre acompte et si c'est vraiment un acompte, le vendeur peut vous réclamer le versement du solde.

si c'étaient des arrhes, vous perdiez simplement celles-ci, le solde n'était pas du.

salutations